



## **APPEL A PROPOSITIONS PAR LA BRANCHE DES PRESTATAIRES DE SERVICES POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS COLLECTIVES EN 2018-2019**

Le secteur des prestataires de services du secteur tertiaire regroupe principalement neuf activités :

- Secrétariat téléphonique
- Domiciliation - hébergement
- Recouvrement de créances
- Renseignement économique et commercial
- Animation commerciale / optimisation linéaire
- Accueil en entreprise / accueil évènementiel
- Centres d'appel
- Enquête civile
- Traduction

Afin d'accompagner les besoins de formation des salariés de la branche, la demande porte plusieurs parcours de formations :

- 1) MAITRISE DES IMPACTS CNIL**
- 2) SUPERVISEUR EN ENTREPRISE DE TELESECRETARIAT**
- 3) TELESECRETARIAT : DEVELOPPER LA SATISFACTION CLIENT**
- 4) LES NOTIONS JURIDIQUES LIEES AU METIER DU DOMICILIATAIRE**

Les dossiers de réponse sont à adresser pour le 29 décembre 2017 avant minuit.

Documents à télécharger :  
Cahier des charges 2018-2019